

Décision du Président
Virement de crédits n°3 de chapitre à chapitre
Budget annexe Assainissement en régie
Exercice 2026

2026 – D – n° 209

Le Président de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-28 offrant la possibilité d'opter pour le mécanisme de la fongibilité des crédits permettant ainsi à l'exécutif, si l'assemblée délibérante l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section,

- **VU** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services d'eau et d'assainissement,

CONSIDERANT que ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun, puis notifiée au comptable public, et que le Président de Paris Est Marne et Bois informe le Conseil de Territoire de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance,

- **VU** la délibération n° DC2026-25 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du 17 février 2026 votant le budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement en régie directe en M49 et, dans son article 2, optant pour le mécanisme de la fongibilité des crédits pour l'exécution du budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement en gestion directe, autorisant ainsi le Président à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,

- **VU** la délibération n° DC2026-129 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du 19 mai 2026 votant le budget supplémentaire 2026 pour le budget annexe Assainissement en régie directe en M49,

- **CONSIDERANT** que, pour un motif d'urgence, il y a lieu de procéder à un virement de crédits au sein de la section d'investissement entre le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » d'une part, et le chapitre 45 « Opérations pour compte de tiers » d'autre part, afin d'abonder les crédits 2026 de l'opération pour compte de tiers 021 relative aux travaux de dépollution sur l'autoroute A4 (article 4581021) pour permettre le mandatement des dépenses supplémentaires de cette opération,

- **VU** le total des dépenses réelles de la section d'investissement du budget annexe Assainissement à la date du 25 septembre 2026 s'élevant à 46 939 228 € et dont la limite de 7,5 % s'établit à 3520 442 €,

- **CONSIDERANT** que le total du virement de crédits n°3 proposé dans la présente décision n'excèdera pas la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement du budget annexe Assainissement 2026,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

- De procéder à un virement de crédits n°3 de chapitre à chapitre, au sein de la section d'investissement du budget annexe assainissement en gestion directe 2026, et tel que détaillé ci-après :

- - 800 000 € en provenance de l'article 21532 « Réseaux d'assainissement »,
- + 800 000 € sur l'article 4581021 « Dépenses-opération 021 RESEAUX ETAT-DEPOLLUTION A4 ».

ARTICLE 2 :

- De charger le Directeur Général des Services et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Vincennes, comptable public assignataire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Joinville-le-Pont, le 01 OCT. 2026



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente décision publiée le 01 OCT. 2026
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20261001-D2026-209-AR Date de télétransmission : 01/10/2026 Date de réception préfecture : 01/10/2026
--